

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 mai 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, maire

Nombre de membres en exercice : 23

Étaient présents : ETIENNE Robert - JEANNE Alain - MOUTIER Gérard - GARNIER Martine - VALBON François - SEMIOND Gérard - SEMIOND Philippe - CLOUET Jean-Michel - DUSSOL Mélanie - SEMIOND Elodie - PRAT Eric

Absents excusés : REYMOND Andrée - MOUGIN Rémi - CARPENTIER Sandrine - BROUMAULT Olivier - SIAD Franck - CLERET DE LANGAVANT Maixent

Procurations : DE CLINCHAMPS Patrice à CONREAUX Jean - PAUL Jean-Lin à ETIENNE Robert - MOULINOUX Philippe à MOUTIER Gérard - CRUMIERE François à SEMIOND Gérard - GRANET Alice à DUSSOL Mélanie

Monsieur JEANNE Alain a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Les délibérations mentionnées ci-dessous sont consultables en mairie de Vallouise-Pelvoux

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2018

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Délibérations

Délibération n°1 : Tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2018-2019 et pour la saison d'été 2019

Monsieur le Maire expose que la création de la commune nouvelle a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des remontées mécaniques de la station Pelvoux-Vallouise.

Il s'ensuit que la détermination des tarifs des remontées mécaniques du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise relève dorénavant du conseil municipal.

Monsieur le maire propose donc au conseil de se prononcer sur les tarifs des remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2018-2019.

Délibération adoptée par trois voix contre (PAUL Jean-Lin - ETIENNE Robert – PRAT Eric) et quatorze voix pour

Délibération n°2 : Attribution de marchés publics : restructuration de la mairie de la commune nouvelle

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite de la création de la commune nouvelle et conformément aux engagements pris dans la charte approuvée par les communes historiques, il a été décidé d'implanter le siège de la commune dans l'ancienne mairie de Pelvoux.

Toutefois, l'organisation actuelle de ce bâtiment ne permet pas d'y accueillir l'ensemble de services administratifs issus des deux anciennes mairies dans des conditions décentes.

Monsieur le maire rappelle qu'à cet effet, la commune a lancé une consultation le 21 juillet 2017 portant sur un marché public de maîtrise d'œuvre relatif à « la restructuration de la mairie de la commune nouvelle ».

A la suite, la commune a lancé une consultation le 30 mars 2018 portant sur les marchés publics de travaux se rapportant à cette opération, décomposés en 11 lots comme suit :

- Lot n° 2 – Démolitions - gros œuvre - étanchéité ;
- Lot n° 3 – Charpente métallique – serrurerie ;
- Lot n° 4 – Couverture – bardages
- Lot n°5 – Menuiseries aluminium ;
- Lot n°6 : Menuiseries bois ;
- Lot n°7 : Cloisons – doublages – Faux plafonds ;
- Lot n°8 – carrelages ;
- Lot n°9 : Peinture ;
- Lot n°10 : Ascenseur ;
- Lot n°11 – Plomberie – ventilation ;
- Lot n°12 – Electricité – Chauffage électrique

Monsieur le maire expose qu'après analyse des offres présentées par les soumissionnaires, les sociétés suivantes ont proposé les offres les mieux disantes :

- Lot n° 2 – Démolitions - gros œuvre - étanchéité : l'entreprise OLIVE TRAVAUX a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base, pour un montant de 228 567.50 € HT (274 281.00 € TTC).
- Lot n° 3 – Charpente métallique – serrurerie : l'entreprise CHEVALIER a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base, pour un montant de 45 514.00 € HT (54 616.80 € TTC).
- Lot n° 4 – Couverture – bardage : aucune offre n'a été déposée pour ce lot : en application du I - 2° de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ce lot fera l'objet d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, qui sera inscrit à l'ordre du jour d'un conseil municipal ultérieur ;
- Lot n°5 – Menuiseries aluminium : l'entreprise MENUISERIE GAPENÇAISE a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base, pour un montant de 62 380.00 € HT (74 856.00 € TTC).
- Lot n°6 : Menuiseries bois : l'entreprise CHARLES a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base, pour un montant de 38 204.00 € HT (45 844.80 € TTC).
- Lot n°7 : Cloisons – doublages – Faux plafonds : aucune offre n'a été déposée pour ce lot : en application du I - 2° de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ce lot fera l'objet d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, qui sera inscrit à l'ordre du jour d'un conseil municipal ultérieur ;
- Lot n°8 – carrelages : l'entreprise CAVEGLIA MARCHETTO a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base, pour un montant de 41 630.45 € HT (49 956.54 € TTC).
- Lot n°9 : Peinture : l'entreprise SPINELLI a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base, pour un montant de 18 934.00 € HT (22 720.80 € TTC).
- Lot n°10 : Ascenseur : l'entreprise ACAF a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base avec une variante, pour un montant de 20 750.00 € HT (24 900.00 € TTC) ;
- Lot n°11 – Plomberie – ventilation : l'entreprise LAVIGNA a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base avec l'option n°1, pour un montant de 57 420.57 € HT (68 904.68 € TTC).
- Lot n°12 – Electricité – Chauffage électrique : l'entreprise SCARA a proposé l'offre la mieux disante pour l'offre de base avec l'option n°1, pour un montant de 70 794.26 € HT (84 953.11 € TTC).

En conséquence, monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à signer les marchés de marchés publics de travaux avec ces entreprises.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 heures 50